

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.09.303

Société publique
locale "Grand
Angoulême Mobilité
Aménagement" (SPL
GAMA) : compte
rendu annuel à la
collectivité mandante
pour l'opération du
pôle d'échanges
multimodal de la gare
- Année 2017

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 septembre 2018**

Secrétaire de séance : Monique CHIRON

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

Suppléant(s) :

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Véronique ARLOT, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.303**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" (SPL GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE MANDANTE POUR L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE - ANNEE 2017

Par convention du 18 décembre 2013, GrandAngoulême a confié à la société publique locale (SPL) « GAMA » un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'opération du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Conformément à l'article 8.3 de cette convention et en vertu du contrôle analogue exercé par GrandAngoulême, la SPL GAMA doit transmettre chaque année, au plus tard au mois d'octobre, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Mandante (CRACM) de l'année précédente.

Ce rapport annuel est destiné à l'information de la maîtrise d'ouvrage portant sur l'état des différentes missions confiées au mandataire.

Il comporte notamment le bilan financier prévisionnel actualisé des activités objet du mandat avec l'état des réalisations en recettes et en dépenses, estimations des recettes et dépenses à réaliser, résultat final prévisionnel.

Le présent CRACM concerne l'année 2017. Une synthèse est présentée ci-dessous :

1. Avancement du projet

- PEM Est de la GARE

Les travaux sur le PEM Parvis Est sont terminés, sauf en pied de passerelle. En 2017, l'arrêt minute côté Est a été repris pour en améliorer le fonctionnement.

- PEM Ouest de la GARE

Le projet n'a pas évolué en 2017. Les plans sont au niveau AVant-Projet mais de nombreuses modifications tant techniques que réglementaires (dépôt obligatoire d'un permis d'aménager avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France) nécessiteront de redessiner le parvis.

2. Etat financier

- Rappel des montants

A fin 2017, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat était de 5 056 958,79 € TTC représentant 69,8 % du mandat. Les dépenses, pour l'année 2017 seule, sont de 40 129 € TTC.

- Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat

Le montant estimatif des dépenses, hors révision, est conforme au montant confié dans le cadre du mandat. Pour la partie réalisée, la dépense prévisionnelle est de 5 127k€ TTC.

La somme disponible pour la partie d'opération restant à réaliser (hors révision) dépasse les 2 000 k€ TTC et reste compatible avec le projet du parvis ouest ALPHA/GARE.

Conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, et à l'article L.1523-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

Je vous propose

D'APPROUVER le compte rendu annuel à la collectivité mandante (CRACM) 2017 de l'opération de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare d'Angoulême présenté par la SPL GAMA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 05 octobre 2018



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**CRACM PEM
2017**

**COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE
MANDANTE (CRACM)
Année 2017**

**Réalisation du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la
Gare d'Angoulême**



Indice	Date	Statut
V0	18/04/2017	Création

Rédigé	Vérifié	Validé le
SD	JPP/ BM	

1 Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Etat des Missions	5
2.1 Rappel du mandat confié et évolution.....	5
2.2 Avancement du projet	5
2.3 Les Prochaines étapes/ Planning prévisionnel	6
3. Le suivi contractuel des marchés	6
3.1 Les marchés attribués au 1 ^{er} janvier 2017 et leur évolution.....	6
3.2 Les marchés attribués entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.....	6
3.3 Etat des marchés à attribuer	6
4. Etat financier.....	6
4.1 Rappel des montants confiés au titre du mandat de délégation.....	6
4.2 Montant des dépenses réalisées.....	6
4.3 Etat des marchés attribués/ A attribuer	6
4.4 Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat	6
4.5 Etat des recettes et Trésorerie	7
4.6 Echancier des dépenses à venir	7
5. Synthèse.....	7

1. Introduction

Par convention en date du 18 décembre 2013, GrandAngoulême a confié à GAMA un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'opération du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Conformément à l'article 8.3 de cette convention et en vertu du contrôle analogue exercé par GrandAngoulême, GAMA doit transmettre chaque année, au plus tard au mois d'octobre, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Mandante (CRACM) de l'année précédente.

Ce rapport annuel est destiné à l'information de la maîtrise d'ouvrage portant sur l'état des différentes missions confiées au mandataire.

Il comporte notamment le bilan financier prévisionnel actualisé des activités objet du mandat avec l'état des réalisations en recettes et en dépenses, estimations des recettes et dépenses à réaliser, résultat final prévisionnel.

Ce compte rendu est soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

Le présent CRACM concerne l'année 2017.

2. Etat des Missions

2.1 Rappel du mandat confié et évolution

Par délibération n° 2013.10.257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec GAMA, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, pour mise en œuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

A ce titre, le périmètre de la délégation de maîtrise d'ouvrage comprend :

- le réaménagement du parvis Est de la gare,
- la création d'un parvis Ouest de l'autre côté du faisceau des voies ferrées,
- la coordination et l'interface du projet passerelle avec la réalisation des parvis Est et Ouest.

Le budget global de l'opération est de 6 036 525 € HT selon la répartition suivante :

- Infrastructure et aménagements : 5 116 669 € HT
- Equipement informations voyageurs intermodal, billettique intermodale, gestion des feux : 319 792 € HT
- Etudes frais MOA, MOE et prestations de service : 600 064 € HT

Ce contrat a été modifié en 2016 par avenant n° 2 du 29 décembre 2016 pour tenir compte de l'évolution des prestations confiées à GAMA : modification des délais de livraison, phasage, modification de programme, assistance communication,... L'avenant a représenté une augmentation de 98 750 € HT par rapport au montant initial du marché (l'avenant n°1 n'avait pas eu d'incidence financière). L'enveloppe globale du montant du mandat reste inchangée.

Par délibération en date du 15 septembre 2017, GrandAngoulême a souhaité résilier le contrat avec la prise en compte de l'avancement au 31 août 2017. A cette date, 98 % de l'aménagement du parvis Est était réalisé et il restait à terminer l'aménagement du pied de passerelle Est et le réaménagement de la dépose minute. Pour le parvis Ouest, les études étaient au niveau avant-projet validé, soit 22% d'avancement du projet. Néanmoins, des modifications du programme demanderont la reprise complète de l'AVP.

Cette résiliation représente une moins-value de 78 541€ sur le contrat de GAMA.

2.2 Avancement du projet

- PEM Est de la GARE

Les travaux sur le PEM Est sont terminés, sauf en pied de passerelle.

En 2017, l'arrêt minute côté Est a été revu et donne satisfaction. La question de la gestion du stationnement et de son financement, sur ce côté du PEM, reste en suspens à fin 2017. Des petits travaux d'amélioration (espaces verts, récupération des eaux de pluie,...) étaient également envisagés et devraient être réalisés hors mandat en 2018.

- PEM Ouest de la GARE

Le projet n'a pas évolué en 2017. Les plans sont au niveau AVP mais de nombreuses modifications tant techniques que règlementaires (dépôt obligatoire d'un permis d'aménager avec avis conforme ABF) nécessiteront de redessiner le parvis.

2.3 Les Prochaines étapes/ Planning prévisionnel

Les dispositions prévues à l'article 14 de la convention de mandat seront prises en 2018. La délivrance du quitus est prévue fin 2018.

3. Le suivi contractuel des marchés

3.1 Les marchés attribués au 1^{er} janvier 2017 et leur évolution

Les marchés n'ont fait l'objet que de modifications à la marge (ajouts de prix unitaires pour des montants faibles, compléments de commande).

3.2 Les marchés attribués entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017

Il n'y a pas eu de nouveau marché attribué en 2017.

3.3 Etat des marchés à attribuer

Sans objet : La convention étant résiliée, il n'est pas prévu d'attribuer de nouveaux marchés.

Dans le cadre de la résiliation, les transferts à GrandAngoulême des marchés non terminés (abris, entretien espaces verts...) seront traités.

4. Etat financier

4.1 Rappel des montants confiés au titre du mandat de délégation

Le montant global du mandat confié à GAMA était de 6 036 525€ HT (7 243 830 € TTC) hors révision. A ce montant de travaux propres au PEM s'ajoutaient, pour l'ensemble de l'opération sur le parvis Est, les dépenses réalisées au droit du PEM Est dans le cadre de l'opération du BHNS. Ce montant est de 523 032 € HT (627 638 € TTC).

4.2 Montant des dépenses réalisées

Il faut noter tout d'abord que les comptes du mandat ont fait l'objet d'une vérification avec KPMG, nouvel expert-comptable de la société, et de régularisations nécessaires le cas échéant, pour une conformité des différents relevés (banque, comptabilité, Gestprojet) au 31/12/2017.

A fin 2016, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat était de 5 016 830 € TTC (69% du montant du mandat).

A fin 2017, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat était de 5 056 958,79 € TTC représentant 69,8 % du mandat. Les dépenses, pour l'année 2017 seule, sont de 40 129 € TTC.

4.3 Etat des marchés attribués/ A attribuer

4 365 770 € HT de marchés étaient attribués soit 72,3% de l'enveloppe globale de l'opération. Il n'est pas prévu d'attribuer de nouveaux marchés.

L'établissement des décomptes généraux définitifs était en cours en 2017. Quelques régularisations à la marge seront traitées à cette occasion.

4.4 Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat

Le montant estimatif des dépenses, hors révision, est conforme au montant confié dans le cadre du mandat.

Pour la partie réalisée, la dépense prévisionnelle est de 5 127k€ TTC.

La somme disponible pour la partie d'opération restant à réaliser (hors révision) dépasse les 2 000 k€ TTC, et est donc supérieure aux estimations initiales.

4.5 Etat des recettes et Trésorerie

Les recettes liées au mandat pour GAMA sont constituées des appels de fonds auprès du GrandAngoulême.

Pour rappel, la trésorerie du mandat est essentiellement constituée par la différence entre les appels de fonds réguliers à GrandAngoulême en recette d'une part et les dépenses propres au mandat, d'autre part. Le solde de trésorerie au 31/12/2017 est de 331 449,94 € (370 234,62€ au 31/12/2016).

4.6 Echancier des dépenses à venir

Dans le cadre de la préparation du quitus et de la réalisation des soldes de tout compte des marchés, et dans l'attente des transferts de contrats encore en cours, quelques dépenses sont prévues.

Sur cette base, l'échéancier prévisionnel est le suivant :

2018 : essentiellement entretien espaces verts : 75 000 € TTC

5. Synthèse

En 2017, GrandAngoulême a souhaité résilier la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui le liait à GAMA.

Peu de travaux ont été réalisés de part et d'autre du PEM de la Gare d'Angoulême mais la dépose minute a été reprise et semble donner satisfaction.

Le budget de l'opération alloué a été respecté et laisse la possibilité de réaliser le parvis Ouest comme prévu.